



Publié le 19.10.21

([HTTPS://WWW.ENVIESDEVILLE.FR/ATTRACTIVITE/](https://www.enviesdeville.fr/ATTRACTIVITE/))

« Les tiers-lieux, une chance pour les territoires en quête de dynamisation »



Interview de **Gerhard Krauss**

Au départ cantonnés aux grandes agglomérations, les tiers-lieux essaient désormais dans les petites villes et les zones rurales. Décryptage de ce phénomène avec Gerhard Krauss (<https://perso.univ-rennes2.fr/gerhard.krauss>), qui a publié « Tiers-Lieux ; travailler et entreprendre sur les territoires : espaces de coworking, fablabs, hacklabs (<https://www.pur-editions.fr/product/8411/tiers-lieux>).... »

Pourriez-vous définir ce qu'est un tiers-lieu, et distinguer les spécificités des fablabs, coworking, hacklabs ?

Gerhard Krauss : Le concept de « tiers-lieu », utilisé dans les années 1990 par le sociologue américain Ray Oldenburg, définit un espace entre un premier lieu, la maison, et un deuxième lieu, les murs de l'entreprise. **TOUS LES ARTICLES [HTTPS://WWW.ENVIESDEVILLE.FR/](https://www.enviesdeville.fr/) D'AUJOURD'HUI EST CELLE DES ESPACES DE**

n lieu de travail partagé par des travailleurs indépendants ou issus es. Un fab lab, ou laboratoire de fabrication, est un lieu ouvert au public ion des usagers des outils coûteux, notamment des imprimantes (#facebook) (https://www.enviesdeville.fr/) sont à mon sens les endroits où la collaboration entre les membres est la plus forte car il s'agit de lieux où des gens avec un intérêt commun – souvent des passionnés d'informatique – peuvent se rencontrer et collaborer. (#linkedin)

À lire aussi

Comment rendre la ville plus attractive pour les travailleurs nomades ?

(<https://www.enviesdeville.fr/attractivite/comment-rendre-la-ville-plus-attractive-pour-les-travailleurs-nomades/>)

Quand une friche industrielle devient écoquartier sur les bords de l'Orne

(<https://www.enviesdeville.fr/attractivite/quand-une-friche-industrielle-devient-ecoquartier-sur-les-bords-de-lorne/>)

Depuis combien de temps ces tiers-lieux se développent-ils et à quelles évolutions de la société correspondent-ils ?

Gerhard Krauss : Le premier espace de coworking est né à San Francisco en 2005. Au départ, ces endroits s'adressaient aux indépendants et free-lance, pour les aider à rompre leur isolement et créer du lien entre professionnels. Ils sont aujourd'hui investis par les télétravailleurs qui veulent sortir de chez eux, comme par les étudiants qui fuient des lieux de vie trop exigus. Leur usage s'est élargi car ils correspondent à l'évolution de la société contemporaine qui valorise à la fois le travail créatif des individus et leur coopération dans le cadre de réseaux, tout ceci favorisé par les technologies du numérique. Les individus aspirent à plus de liberté, c'est-à-dire qu'ils ne veulent plus se soumettre aux structures hiérarchiques des entreprises, tout en ayant besoin de lieux de sociabilité.

La crise sanitaire a-t-elle favorisée l'augmentation du nombre de tiers-lieux dans les territoires ?

Gerhard Krauss : La crise a agi comme le catalyseur d'une tendance que nous observions déjà. Les différentes périodes de confinement ont en effet convaincu de nombreux citoyens de partir s'installer hors des grandes agglomérations et cela a accéléré le mouvement de diffusion des tiers-lieux dans les petites villes et les zones rurales. Aujourd'hui, ils poussent comme des champignons dans toute la France et ils sont une vraie chance pour les territoires à la recherche de dynamisation.

Les tiers lieux sont amenés à se développer de plus en plus en France

En quoi sont-ils une chance et quelles conséquences ont-ils sur le tissu économique local ?

TOUS LES ARTICLES ([HTTPS://WWW.ENVIESDEVILLE.FR/](https://www.enviesdeville.fr/))

La multiplication des tiers-lieux dans les zones rurales attire un certain type de gens plus diplômés, sensibilisés aux problèmes de l'environnement et à l'engagement citoyen important. Leur venue a donc un effet positif sur les zones rurales. Les entrepreneurs et qui s'engagent dans du collectif

(#facebook)
FILTRES (/#linkedin)

Comment ces tiers-lieux vont évoluer selon vous dans les dix prochaines années ?

Gerhard Krauss : Plus qu'un effet de mode, ces espaces sont amenés à se développer de plus en plus. Mais je pense que leur évolution en France va dépendre aussi du comportement des grandes entreprises, qui ont un rôle clé à jouer dans leur multiplication. En effet, si elles acceptent de poursuivre le recours au télétravail, le nombre de tiers-lieux pourrait bondir. Si en revanche les chefs d'entreprise décident de freiner cette pratique à l'avenir, leur progression va être plus limitée. Dans tous les cas, il est fondamental d'ouvrir ses espaces à la population locale et de privilégier une communication ouverte – grâce, par exemple, à des journées portes ouvertes, des cours ou des formations, des évènements publics etc. – afin qu'ils ne deviennent pas des îlots pour privilégiés coupés de la vie rurale.

Envies de ville : des solutions pour nos territoires

Envies de ville, plateforme de solutions pour nos territoires, propose aux collectivités et à tous les acteurs de la ville des réponses concrètes et inspirantes, à la fois durables, responsables et à l'écoute de l'ensemble des citoyens. Chaque semaine, Envies de ville donne la parole à des experts, rencontre des élus et décideurs du territoire autour des enjeux clés liés à l'aménagement et à l'avenir de la ville, afin d'offrir des solutions à tous ceux qui "font" l'espace urbain : décideurs politiques, urbanistes, étudiant, citoyens...

Pour suivre nos actualités,
inscrivez-vous à notre newsletter hebdomadaire

Nom

Prénom

([HTTPS://WWW.ENVIESDEVILLE.FR/](https://www.enviesdeville.fr/))

En validant votre inscription, vous acceptez que Envies de ville utilise votre adresse email dans le but de vous

envoyer une newsletter hebdomadaire. En application de la loi Informatique et libertés du 06.01.1978, vous

FILTRES

(/#linkedin)

disposez d'un droit d'interrogation d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes relativement à

l'ensemble des données vous concernant qui s'exercent par courrier électronique adressé à : informatique-

libertes@nexity.fr ou par courrier postal à l'attention de Nexity, 19 rue de Vienne – TSA 50029 – 75801 Paris Cedex

08, accompagné d'une copie d'un titre d'identité.